



Outlook

---

## RE: Demande d'informations complémentaires concernant le plaidoyer vélo et la politique cyclable déployée par la mairie pour la réalisation d'un bilan intermédiaire

---

À partir de SOUCAZE-GUILLOUS Anthony <a.soucaze@taillan-medoc.fr>

Date Mar 2025-09-09 15:35

À Vélo-Cité Bordeaux Métropole <contact@velo-cite.org>

Cc BAUP-DANTY-LUCQ Stéphane <s.baupdantylucq@taillan-medoc.fr>; ISERN Germain <g.isern@taillan-medoc.fr>; PEYRES David <d.peyres@taillan-medoc.fr>; BIGNE Mathieu <m.bigne@taillan-medoc.fr>

Bonjour,

Nous vous remercions pour la transmission du bilan de la commune daté du 21 juillet, dont nous avons bien pris connaissance.

Comme convenu, vous trouverez ci-dessous nos remarques et compléments d'information :

- **REVE** : l'itinéraire dessert bien plusieurs lieux d'intérêt, notamment la mairie, le groupe scolaire Éric Tabarly, la place commerçante Général de Gaulle ainsi que le futur collège.
- **Aménagements** : les données de l'Open Data de Bordeaux Métropole ont été actualisées, intégrant les réalisations de 2024/2025 (voies vertes, zones 30, CVCB).
- **Intermodalité** : la commune ne dispose pas de gare. Nous comprenons que ce critère ne puisse être modifié, mais serait-il envisageable d'ajouter une précision expliquant cette situation ? Cela permettrait de mieux refléter la réalité locale, d'autant que la ville encourage l'intermodalité avec d'autres modes de transport (bus et vélo). Un abri vélo sécurisé est notamment disponible à l'arrêt « Pexotto », complété par de nombreux arceaux implantés près d'autres arrêts. La commune a également créé 13 emplacements de freefloating (vélos, trottinettes, scooters) à proximité des lieux d'intérêt et arrêts de bus.
- **Ville apaisée** :
  - la ville a considérablement réduit le trafic de transit sur l'Avenue de Soulac en y interdisant les poids lourds et en créant des zones 30.
  - de nouveaux arceaux seront prochainement intégrés dans l'Open Data de Bordeaux Métropole.
- **Génération vélo** : deux fermetures temporaires de rues ont été réalisées à l'occasion d'évènements liés à la mobilité : la contre-allée devant l'école Tabarly et l'allée de Peydeblanc au niveau de l'école Pometan.
- **Actions municipales** :
  - rencontres annuelles avec les acteurs du vélo,
  - journées de sensibilisation aux mobilités alternatives organisées chaque année depuis 2022 (cette année, un « Mois des mobilités » avec quatre événements dans les groupes scolaires),
  - adoption d'un schéma des mobilités intégrant un volet vélo,
  - mise en place du forfait mobilité pour les agents municipaux,
  - mise à disposition de cinq vélos (dont un vélo cargo électrique) pour les agents et équipement de la Police municipale avec trois vélos.

Certaines de ces informations avaient déjà été transmises dans notre courriel du 3 mai dernier. Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer la bonne réception du présent message.

Restant naturellement à votre disposition pour tout échange complémentaire,

Bien cordialement,

## Anthony SOUCAZE-GUILLOUS

Chargé de mission transition écologique et mobilités

Pôle Aménagement du Territoire

① 06 64 38 07 50

✉ [a.soucaze@taillan-medoc.fr](mailto:a.soucaze@taillan-medoc.fr)



## Mairie du Taillan-Médoc

Place Michel Réglade - 33320 Le Taillan-Médoc

✉ [www.taillan-medoc.fr](http://www.taillan-medoc.fr) - ✉ [mairie@taillan-medoc.fr](mailto:mairie@taillan-medoc.fr)

① 05 56 35 50 60 - ② 05 56 35 50 61



---

**De :** SOUCAZE-GUILLOUS Anthony <[a.soucaze@taillan-medoc.fr](mailto:a.soucaze@taillan-medoc.fr)>

**Envoyé :** vendredi 3 mai 2024 17:22

**À :** Vélo-Cité Bordeaux <[contact@velo-cite.org](mailto:contact@velo-cite.org)>

**Cc :** BAUP-DANTY-LUCQ Stéphane <[s.baupdantylucq@taillan-medoc.fr](mailto:s.baupdantylucq@taillan-medoc.fr)>; ISERN Germain <[g.isern@taillan-medoc.fr](mailto:g.isern@taillan-medoc.fr)>; PEYRES David <[d.peyres@taillan-medoc.fr](mailto:d.peyres@taillan-medoc.fr)>; BIGNE Mathieu <[m.bigne@taillan-medoc.fr](mailto:m.bigne@taillan-medoc.fr)>

**Objet :** TR: Demande d'informations complémentaires concernant le plaidoyer vélo et la politique cyclable déployée par la mairie pour la réalisation d'un bilan intermédiaire

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous nos éléments de réponse à vos questions :

- Point 3 : Le Taillan-Médoc n'a pas ouvert de parc relais sur son territoire en raison notamment de la présence du Parc Relais Cantinolle en limite Sud de la commune, à Eysines, au niveau du terminus du tram D. Ce parc relais permet déjà une intermodalité voiture + bus + tram + vélo avec la piste cyclable Bordeaux-Lacanau.
- Point 4 :
  - Zone 30 : La carte transmise n'est pas à jour. Bordeaux Métropole dispose normalement des dernières données car elles nous ont été envoyées. Vous trouverez ci-joint la carte à jour et également la carte des zone 30 à venir. En effet, la commune passera courant cet été une grande partie de son territoire en zone 30, à savoir le Sud de l'Avenue de la Boétie et l'Ouest et l'Est de l'Avenue de Soulac. Il a également été acté un passage de toute la commune en zone 30 à l'exception des axes principaux dans les années à venir.
  - Secteurs à circulation restreinte (secteurs bornés, zones à trafic limité, etc.) : Actuellement, la commune dispose d'un secteur borné au niveau de la place Général de Gaulle. Il n'est pas prévu d'en ouvrir d'autres.
  - Zones piétonnes : Le Taillan-Médoc n'a pas de zones piétonnes. La carte des zones de rencontre est, quant à elle, correcte. Des zones de rencontre ont justement été récemment créées au centre-ville, à l'école Pometan et au bourg de Germignan. Actuellement, la commune ne prévoit

pas d'étendre ces zones. Elle travaille continuellement avec ses services techniques pour évaluer la pertinence d'en créer des nouvelles.

- Places de stationnement automobile en surface : La commune ne connaît pas l'évolution précise du nombre de places de stationnement en surface sur son territoire. Dans le cadre de l'élaboration du schéma des mobilités en 2017, deux secteurs avaient été enquêtés : le centre-ville et les abords du groupe scolaire Jean Pometan regroupant 514 places licites. La tendance générale est plutôt à la hausse en raison de la création de nouveaux logements et du réaménagement des voies. Une grande partie de ces dernières étaient dépossédées de trottoirs avec des stationnements non officiels. Leur réaménagement a donc permis de définir des places de stationnement licites pour répondre aux besoins des habitants et de créer des pistes cyclables.

- Point 5 :

- Programme « savoir rouler à vélo » : La commune a mis en place ce programme dans deux de ses écoles : La Boétie et Tabarly. L'école Jean Pometan émet des freins notamment en termes d'encadrement. L'objectif est de développer le programme dans cette école, ainsi que dans la nouvelle école Anita Conti qui fait sa première rentrée officielle en septembre 2024.
  - « Rues aux enfants » : La commune met en place ce dispositif de façon temporaire devant les écoles dans le cadre de la journée de la mobilité qui a lieu une fois par an depuis 2022. L'objectif est de laisser la place aux vélos et aux piétons.
  - Stationnement vélo dans ou devant les écoles : La commune a effectivement mis en place du stationnement vélo dans et devant les écoles : 19 arceaux pour le groupe scolaire Tabarly, 16 arceaux pour le groupe scolaire Anita Conti, 13 arceaux pour le groupe scolaire Jean Pometan et 16 arceaux pour le groupe scolaire de La Boétie.
  - Prêts de vélo gratuits pour les enfants : La commune n'a pas mis en place ce dispositif.
  - Initiatives pour le périscolaire et pour les agents municipaux autour de la mobilité à vélo : La commune met à disposition de ces agents 5 vélos dont 1 vélo électrique cargo. La Police municipale a également été équipée cette année de 3 vélos. La mairie participe au challenge de la mobilité depuis 2022. Les agents peuvent par ailleurs bénéficier du forfait mobilités durables dès lors qu'ils utilisent le vélo pour se rendre au travail.
  - Excursions scolaires à pied ou à vélo : Dans le cadre des sorties sur la commune, les excursions à pied sont favorisées.
  - Initiatives de type vélobus ou pédibus : Actuellement, aucune initiative de ce type n'a été mise en place.
- Autres points :
- Depuis 2022, le Taillan-Médoc organise une journée de la mobilité proposant des ateliers de réparation de vélo, de création d'objets à partir de matériel sportif récupéré, de gravage, des parcours de marche, de vélo pour enfants, des stands de présentation de l'offre TBM, de distribution de kits de sécurité, de vente de vélos d'occasion, de tests de trottinettes électriques et de sensibilisation aux handicaps.
  - Chaque année, la commune rencontre les acteurs du vélo (associations et entreprises).

Restant à votre disposition,  
Cordialement,

**Anthony SOUCAZE-GUILLOUS**

Chargé de mission transition écologique et mobilités

Pôle Aménagement du Territoire

① 06 64 38 07 50

✉ [a.soucnazeguillous@taillan-medoc.fr](mailto:a.soucnazeguillous@taillan-medoc.fr)

**Mairie du Taillan-Médoc**

Place Michel Réglade - 33320 Le Taillan-Médoc

✉ [www.taillan-medoc.fr](http://www.taillan-medoc.fr) - ✉ [mairie@taillan-medoc.fr](mailto:mairie@taillan-medoc.fr)

① 05 56 35 50 60 - ② 05 56 35 50 61

---

De : Vélo-Cité Bordeaux Métropole <[contact@velo-cite.org](mailto:contact@velo-cite.org)>

Envoyé : mardi 9 avril 2024 17:29

À : CABRILLAT Eric <[eric.cabrillat@taillan-medoc.fr](mailto:eric.cabrillat@taillan-medoc.fr)>; [e.cabrillat@taillan-medoc.fr](mailto:e.cabrillat@taillan-medoc.fr)

Cc : OZANEAUX Pascal <[pascal.ozaneaux@taillan-medoc.fr](mailto:pascal.ozaneaux@taillan-medoc.fr)>; VANDAMME Christophe <[christophe.vandamme@taillan-medoc.fr](mailto:christophe.vandamme@taillan-medoc.fr)>; I.laroumagne@taillan-medoc.fr; -LET-Mairie <[mairie@taillan-medoc.fr](mailto:mairie@taillan-medoc.fr)>

Objet : Demande d'informations complémentaires concernant le plaidoyer vélo et la politique cyclable déployée par la mairie pour la réalisation d'un bilan intermédiaire



Courriel d'un expéditeur externe

Monsieur le Maire,

L'association Vélo-Cité prépare un bilan sur l'évolution des mesures et des aménagements cyclables réalisés depuis le début du mandat. Ce bilan, qui sera rendu public pour valoriser les politiques cyclables, s'appuiera sur les thèmes évoqués dans notre plaidoyer « la métropole à vélo », publié lors de la campagne municipale de 2020.

Comme vous le savez, ce plaidoyer comprend cinq points majeurs, à savoir :

- la création d'un réseau cyclable à haut niveau de service (ReVE),
- la mise en place d'un parc circulaire sur les boulevards,
- le développement de l'intermodalité,
- l'apaisement des villes et centres-villes,
- la promotion d'une génération vélo.

Voici les critères de notation qui seront pris en compte pour chaque point.

- **ReVE** : avancement et comparaison des linéaires demandés / prévus
- **Boulevards** : déploiement du projet de reconfiguration (non concerné)
- **Intermodalité** : évolution du nombre de places de stationnement sécurisées en gare
- **Apaisement** : ville à 30, évolution du linéaire en double-sens cyclable (DSC), progression des zones de circulation restreinte et des aires piétonnes, progression du nombre d'arceaux vélos, élargissement du stationnement payant, évolution des aménagements cyclables
- **Écoles** : progression des rues aux enfants en proportion du nombre d'écoles, volume de déploiement du Savoir Rouler à Vélo (SRAV), développement des vélobus/pédibus

Les différents types d'aménagements cyclables seront pondérés avec une échelle de valeur reflétant la qualité effective des aménagements pour les cyclistes.

## L'Open Data de Bordeaux Métropole

Notre bilan sera majoritairement basé sur les données en Open Data de la métropole à date pour les valeurs concernées. Les données y seront extraites au plus tard le 15/05/2024 afin d'arrêter les calculs. Nous vous invitons donc à proposer les mises à jour nécessaires auprès de la métropole afin que ce document soit le plus proche possible de la réalité et qu'ainsi toutes vos actions puissent être correctement valorisées.

## Notre sollicitation pour compléter les informations

Afin de nous permettre de produire un bilan le plus complet et qualitatif possible, reflétant toutes vos actions en matière de politique cyclable et en évaluant plus finement la progression des mesures et des aménagements liés aux cinq points du plaidoyer, nous avons besoin de certaines informations complémentaires de votre part, et dont vous trouverez dans le courrier ci-joint le détail.

Je vous remercie par avance très vivement du temps que vous pourrez consacrer à bien vouloir nous communiquer ces informations au plus tard pour le 01/05/2024.

Bien cordialement,

VÉLO-CITÉ

05 56 81 63 89

